

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Février

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. GUILLAUME Thierry, M. HUREAU Thierry, M. JOLY Steve, M. LACOUTURE Alain, M. LEGER Pierre, M. PERIN Guillaume, M. TRILLAUD Christophe

Absents excusés : Mme Hélène JOLY, Mme Marie MOUNIER (pouvoir à Mme Yvette FONTANEAU), M. Jean REMOND,

Absents : M. Romane PATENOTRE, Mme Joëlle LEMOUZY.

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 30.01.2019

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet: Examen et Approbation du Compte de Gestion 2018 du Trésorier

Au cours de l'exercice 2018, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

○ Recettes : 418 854,44 €

○ Dépenses : 413 998,69 €

section investissement :

○ Recettes : 111 376,90 €

○ Dépenses : 174 378,18 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un déficit de 63 001,28 €

En fonctionnement : un excédent de 4 855,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, **à l'unanimité des membres présents**, le Compte de Gestion 2018 du trésorier.

Objet: Approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune

Monsieur Pierre LEGER, élu Président de séance, élu par l'assemblée délibérante, demande à M. le Maire de présenter son Compte Administratif.

M. le Maire informe que le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif doivent être identiques et rappelle donc :

Le budget primitif 2018 était de :

section fonctionnement : 449 462,94 €

section investissement : 514 16,81 €

Au cours de l'exercice 2018, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

○ Recettes : 418 854,44 €

○ Dépenses : 413 998,69 €

section investissement :

○ Recettes : 111 376,90 €

○ Dépenses : 174 378,18 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un déficit de 63 001,28 €

En fonctionnement : un excédent de 4 855,75 €

(voir feuille annexe)

Après en avoir délibéré et apporté des explications complémentaires, Monsieur le Maire se retire, et Monsieur Pierre LEGER fait voter à main levée le Compte Administratif 2018. Le Conseil municipal vote, à **l'unanimité des membres présents**.

Le Compte Administratif 2018 de la Commune est adopté.

Taux d'Imposition 2019

Monsieur le Maire expose :

Pour l'année 2018, le Conseil communautaire de GrandAngoulême aidé du Bureau d'Etudes STRATORIAL a fixé les taux des différentes taxes, avec un lissage jusqu'en 2021, expliqué dans les tableaux suivants. Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que pour l'Année 2018, à savoir :

1 – Taxe d'habitation

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux CCVE	Taux Global
12,33%	5,76%	18,09%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018			2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
6,41%	11,65%	18,06%	6,41%	11,05%	17,46%	6,41%	10,46%	16,87%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
6,41%	9,86%	16,27%	6,41%	9,26%	15,67%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018			2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
6,44%	11,65%	18,09%	7,04%	11,05%	18,09%	7,63%	10,46%	18,09%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
8,20%	9,89%	18,09%	8,83%	9,26%	18,09%

Monsieur le Maire propose le même taux que celui voté pour l'Année 2017 pour l'année 2019 :

- **Taxe d'habitation : 6,44 %**
- o Le Conseil municipal vote **à l'unanimité des membres présents**.

2 – Foncier Bâti

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	7,06%	22,34%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	5,73%	21,01%	15,28%	4,40%	19,68%

2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	3,07%	18,35%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	1,74%	17,02%	15,28%	0,41%	15,69%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
16,61%	5,73%	22,34%	17,94%	4,40%	22,34%

2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
19,27%	3,07%	22,34%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
20,60%	1,74%	22,34%	21,93%	0,41%	22,34%

Monsieur le Maire précise que ces taux n'affecteront pas l'impôt des administrés pour l'Année 2018.

- **Foncier Bâti : 17,94 %**
- o Le Conseil municipal vote **à l'unanimité des membres présents.**

3 – Foncier Non Bâti

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	20,89%	68,12%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	17,86%	65,09%	47,23%	14,82%	62,05%

2019			2020		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	11,78%	59,01%	47,23%	8,75%	55,98%

2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	5,71%	52,94%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
50,26%	17,86%	68,12%	53,30%	14,82%	68,12%

2019			2020		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
53,30%	14,82%	68,12%	59,37%	8,75%	68,12%

2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
62,41%	5,71%	68,12%

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation est liée avec la taxe du foncier non-bâti qui ne peut pas dépasser 47,45 %. Le taux de 53,30 % comme proposé ne peut donc être appliqué.

M. le Maire informe que, par conséquent, le taux global baissera à 62,27 % au lieu de 68,12 %.

- **Foncier Non Bâti : 47,45 %**
- o **Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.**

Objet : Création de 2 logements locatifs – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la Maison POURTAIN établi par le Cabinet d'architectes ARCHI D'ICI, afin de créer 2 logements à la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les travaux de réaménagement proposés par le cabinet d'Architectes ARCHI D'ICI pour un montant de **130 759,20 € H.T.**
- Autorise Monsieur le Maire à engager des recherches de financement et déposer les dossiers de demande de subventions concernant cet aménagement auprès de l'Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux suivant le plan de financement ci-après :

Financement Prévisionnel de l'Opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
DETR	130 759,20	35 %	45 765,72	
Autofinancement - fonds Propres.....			84 993,48	
TOTAL			130 759,20	

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, complète la délibération D_2017_10_2, afin de rajouter à la délégation à Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat, pour la réalisation de l'opération suivante :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Questions diverses :

- CITYSTADE
- Changement des ouvrants de la Salle du Conseil,
- Réunion de Bureau
- Remplacement de la cantinière pendant sa formation
- Bail de la coiffeuse
- Marché de producteur

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire
Thierry HUREAU

